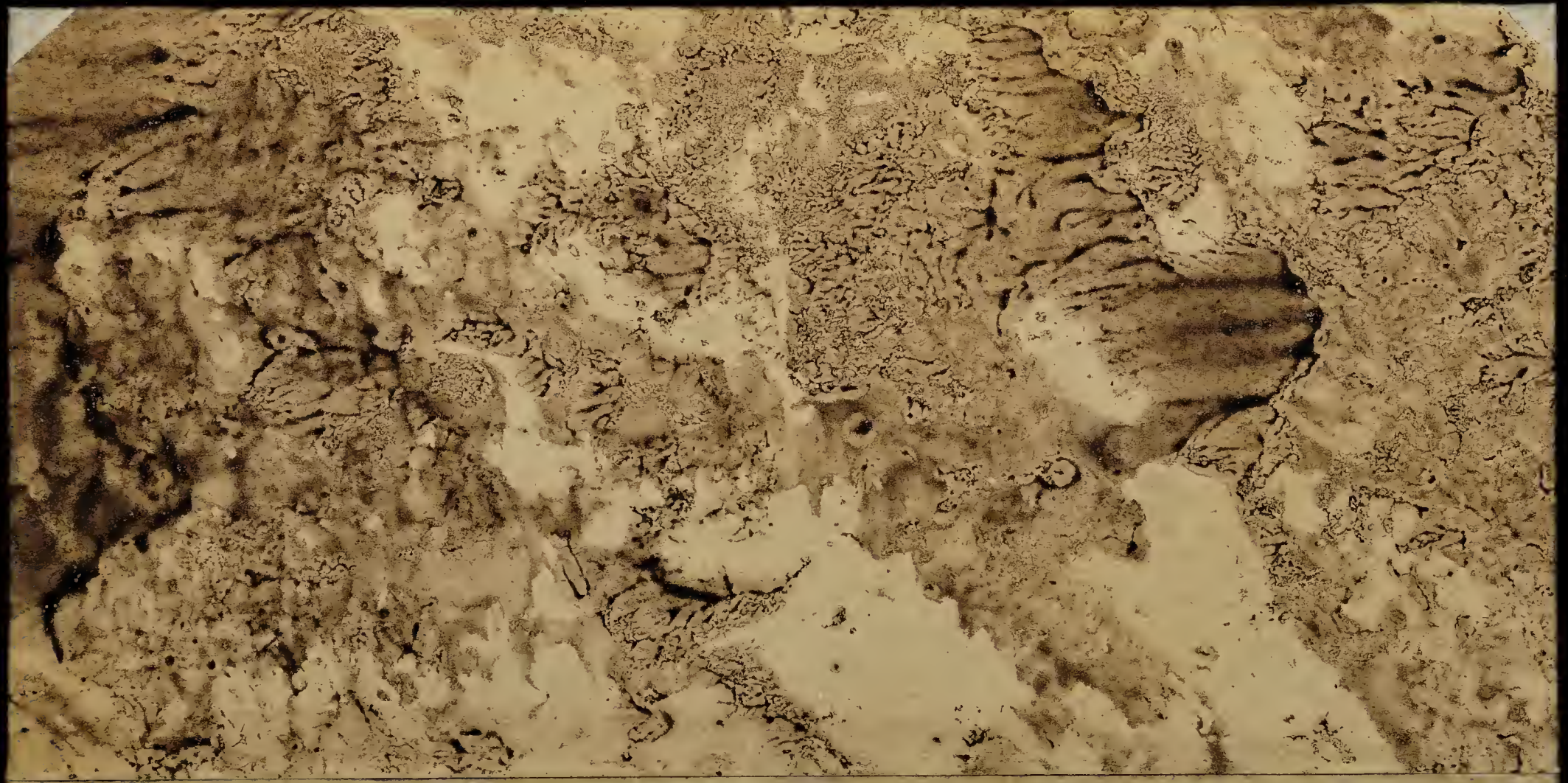

Navali

c 27

4

NAUDE

LE MARFORE OV DISCOVRS CONTRE LES LIBELLES,

Quæ tanta Insania Ciues?

PAR G. N. P.

A PARIS,
Chez Lovys Bovlenger, ruë S. Iacques, à l'Image S. Louys.
M. DC. XX.

Case
F
39
.326

1620 ms

THE NEWBERRY
LIBRARY

51-1947

LE MARFORE OV DISCOURS contre les libelles,

Custodite vos a murmuratione quæ nihil prodest, & a detractione parcite linguæ.

CEst à bon droit que i'ay tracé les premieres lignes de ce discours par les vers d'Alain Chartier, en sa Dame sans Mercy.

Male bouche tient bien grand' court
Chacun à mal dire estudie.

Puis que cõtre la nature d'vne populace laquele le plus souuent sabandonne à autant d'opiniõs que la mer est agitée de diuerses bouraſque & tẽpestes, chacun conspire maintenant à coucher la medisance sur le papier des nouueautez, pour lampraindre plus facillement és esprits de ceux qui allechez par ce miel de curiosité, ne recognoissent le venin de ces pernicieux effets qu'auprealable ils ne taxent leur peu de iugement & mecognoissent leur trop grande inconstance. Sans toutesfois que personne iusque a present se soit montré pour faire bouleuart & resistance à ce torrent de callomnie, ou qui ait eu la hardiesse s'armant de la raison de s'opoſer à ceste multitudes de libelles, & a esleuer vn phare, lequel conduisant au port de la verité, disipa les tenebres de l'ingnorance: soubs la faueur desquelles cet escrips medisans croians scauoir. *Id quod in aurem Rex Regine dixerit, quid Iuno fa-*

Scinditur Incertum studia in cõtraria vulgus. Virr. Æneid. 2.

Plaut. in triu.

bulata est cum Ioue. Et pour le faire court, *quid toto fiat in orbe.* volent & desrobent la bonne renomee de leur Prince, aigrissent les esprits de ces peuples cõtre luy, & taschent par ces pommes de discorde de les preparer à vne gigantomachie & rebellion manifeste, ou cõme ces hommes de Cadmus, a se ruiner eux mesme par tumultes & seditions. C'est pourquoy lassé de dire auec le Poëte satyrique.

Iuuenal Saty. 6.

Semper ego auditor tantum numquam ne reponam
Vexatur toties rabiosa murmure lingua.

Iuuenal. Saty. 1.

Ie romperay mon silence & pour n'estre veu assymbolos, & sãs dictõ parmi ceste multitude descriuains, ou cõme disoit Diogene, *Inter tot operarios cessator*, courant au plus prompt remede qui est la plume, fidelle messagere de nos conceptions, ie prepareray vn remede cordial, & andidote pour resister au souffle de ces Basilics, lesqueles saccommodãt à nos passions cõme le Polype & Camelecon fõt aux couleurs, ou les feus folets au mouuãt de nostre corps, nous cõduisent en fin dans des abismes de folles opinions & maximes eronees, nous faisant succer vne iliade de malheurs parmi le laict de la curiosité, imitant en cela le Scorpion, lequel auparauant que picquer ceux qu'il trouue endormis, sẽble par ses embrassemẽts les vouloir caresser, ou plutost au Crocodile qui cõtrefaisant la voix d'vne personne affligee, fait tomber les passans dans les pieges qu'il leur dresse pour plus facillement les deuorer: estant bien certain & du tout indubitable que ces animaux ne sont plus à craindre & redouter que ces pernicieux cahiers & libelles, desquels le nom seul ayant tousiours esté odieux, fait que l'on les interpretent soudain

Mordebit vt colubet & sicut regulus venena diffundet, Prouerb. 23. 2 p.

Venena nõ dantur nisi melle circõlita, & vitia nõ decipiunt nisi sub specie virtutum.

en mauuaise part, & que comme ayant le foin en corne on se doit donner de garde de leur trop grãde familiarité. Le libelle de Repude ancien instrument de la separation de mariage parmy les Iuifs & Romains, comme aussi celuy qui s'appelle d'Herodien *Libellus absolutionis*, que Plautien donna au Tribun qui auoit commandement de tuer les Empereurs Seuere & Antonin, & que les Tyrãs auoiẽt coustume de donner aux ministres de leurs cruautez barbares, pouroiẽt seruir de base & fondemẽt à ceste verité : laquelle outre plus est confirmée par le mauuais bruit que ce sont acquis *Libellus famosus* en droict, *Libelli Sybaritici*, dans Martial, & le nombre infiny de ceux qui courent aujourd'huy, lesquels n'estans de meilleur alloy que les precedens l'on peut appeller auec Erasme *dentatissimos*, veuque comme les chiens Diogeniques ils n'ont rien que la dent pour mordre, comme les guespes l'esguillon, comme les flutes (ausquelles Demades comparoit les Atheniens) le son, ou comme les serpens & couleuures le siflement : estans remplis de calomnies, impostures, blaspheſmes & meschancetez, mis en lumiere sous tiltres friuols, fincts & supposez, sans nom de l'Autheur ou de la ville, & beaucoup moins de l'Imprimeur ; de sorte que nous pourions iustemeut vsurper la complainte d'Erasme en son traicté de la lãgue, *Olim periclitabatur qui nomine suo prodito libellum famosum euulgasset, nũc passim ludunt libellis Anonymis, aut fictos titulos præferentibus, quibus sic à se se depellunt periculum, vt inoxios aspergant infamia* : leur impudence estant paruenuë iusques là, que comme dit le mesme, *ipsas etiam sacras literas torquent ad maledicentiam, deprauant Euãgelium,*

Deut. chap. 14. Ioseph li. 4. ant. Iud.

Li. 4. de son histoire.

Epig. 96 lib. 12. Musai paticissimi libelli qui certant Sybaritiis libellis.

Epistola ad Germanos.

Stobée liu. 2. de l'impud.

deprauant Mariæ Canticum, ad virulentiamac mendacem obtrectationem. Ce qui cõtreuient toutesfois à l'honneſteté publique, à la reuerence que nous deuons a ces ſacrés regiſtres & à l'expreſſe inhibitiõ & defẽce du Concille de Trente, lequel au paragraphe premier de l'impreſſion des liures, deffend abſolument la publication de tels libelles, dignes du feu plutoſt que de la veüe des hommes, tels que ſont auiourdhuy, Ces Centons, Colloque, Aduis, Lettres, Echos, Harangues, Remonſtrances, & autres de ceſte ſorte, leſquels ſe tirent de la poche, ne ſe donnent qu'entre amis, ſe vendent en ſecret, s'achettent bien cher, ne vallent rien, & ſont encore plus mal faits, comme venant des mains d'vne populaſſe rude ignorante & mal polie, laquelle ſe laiſant conduire,

Nullus liber inpoſterum excudatur qui non in-fronte nomẽ cognomen & patriam præferat Autoris.

Horat. Saty. 7.

Vt neruis alienis mobile lignum.

Eſt plutoſt emportée des tourbillons du menſonge que du doux Zephyre de la verité, & des bouillonnantes vagues de la haine & mediſance, que eu du calme ſouhaitable de la raiſon & equité. Les paſſions de laquelle ſe recognoiſſent comme en vn Miroüer, en ſes fruicts abortifs de ſa mauuaiſe volonté, dans leſquels on ne recognoiſt que confuſſion qu'ironie que ſobriquetz & moquerie, rien de ſerieux de ſage ou de modeſte, veu que des trois partyes de modeſtie, remarqués par S. Thomas en ſa Somme, aſçauoir l'ordre, l'ornement, & la brieueté, pas vne ne ſe rencontre en ſes remonſtrances, mais au contraire rien qu'inprudence inpudence & temerité non-pareille. Puiſque les Autheurs d'icelles faiſant rampart (combien que mal à propos) de cette maxime de

Vnde modeſtia exulati bi regnare impetum eſt neceſſe. Petrar. Dial. 34. lib. 2.

Tybere, *in Ciuitate libera, liberæ debent esse hominum linguæ*, & se confiant en l'étimologie du nom de leur Villes, laquelle est tiré du mot Grec *Parrisia* qui en françois signifie audace & liberté, selõ le Poëte ancien.

Et se parrisios dixerunt nomine Franci,
Quod sonat audaces.

Guillelmus Armoricus Philipid. lib. 1.

Ils preignent la hardiesse comme vn Thersite, au sixiesme de L'yliade & vn Drance en l'vnsiesme de Léneide, de censurer leur Prince, reprendre en luy ce qu'ils ne blamẽt en eux, & vouloir regler ses actiõs aux caprices de leurs volontés. Voulant peut-estre imiter en cela ces Censeurs de La Chine, ou bien ce païsan du Danube, lequel selon Gueuare vint de ce quartier si reculé proposer en plein Senat ces raisons, & declarer à l'Empereur mesme les abꝰ qui ce cõmetoiẽt par ses Officiers en ce pays là. A la verité si nos broüillõs d'Escriuains auoit la prudence de ses Cẽseurs Chinois, qui estoiẽt tous vieillards, rompus & cassés aux affaires, & qui ne donnoiẽt carriere à leurs plumes que pour retenir leur Prince dans les bornes de la nature, ou luy donner aduis de choses qui n'estoit de moindre consequence: ou qu'ils alassent de pair en affection & bonté auec ce Payson qui auertisoit l'Empereur & tout le Senat, de chose auparauant à eux incogneuë. Veritablement i'embrasserois leur party louërois leur zele, & ferois grande estime de leurs vertus. Mais voyant tout le contraire s'ensuiure, que leur iugement est troublé, leur langue ambiguë, leur raisõs nulles, ou mestrisés de leurs passiõs, & que pour parler auec le Poëte, d'vne telle troupe de censeurs à la douzaine.

Trigaut l. 1. de l'hit. Chin.

Chap. 3. l. 3. de l'horloge des Princes.

Intererit multum Dauus ne loquatur an Heros. Horat. de arte poet.

Nusquam recta acies, liuent rubigine dentes,
Pectora felle virent, lingua est fuffusa veneno.

Dicunt malum bonum & bonum malum, ponentes tenebras lucē & lucem tenebras, ponentes amarum in dulce & dulce in amarū.

Veu que par leur babil & audace effrenée, il soustiennent le blanc estre noir & rendent le noir blanc, hōsent & baisent qui bon leur semble, dōnent le tort à qui leur plaist, disent ce qui n'a esté & iamais ne sera, se pleignent à tort & sans cause, & pour le faire bref.

Delphinum siluis appingunt, fluctibus aprum.

Ie ne puis que ie ne blasme grandement voir mesme que ie ne condanne l'impudente & trop audaacieuse liberté de ces Libelles, desquelles l'ō pouroit dire auec raison que

Horat. de art. Poet.

Centauri in foribus stabulant scyllæque biformes,
Disponunt enses, & scuta latentia condunt.

Prouerb. 12. cap.

Puisque selon l'escriture *verba impiorum insidiantur sanguini*, & que leur dessein ne vise à autre but qu'à mutiner vne Populace, susciter de nouueaux troubles & remumens, brouïler les affaires & (comme les Pescheurs d'Anguilles) troubler l'Estat pour se hausser sur ses ruines, reuestir de ses despouilles, & enrichir par sa pauureté. Ne considerans point le peril qui git à mettre le feu és quatres coings de c'este grande Ville, faire briser ceste hypolite de la France par leurs Monstres de calomnies, & ietter les flambaux de sedition, dedans vne matiere laquelle n'est que trop subite a prendre, trop furieuse en ses embrasemens, & tres-dificile à esteindre, ce que recognoissant nostre Caton Frāçois il n'a voulu obmettre de coucher en ces preceptes ceste instruction si loüable pour seruir tousiours de memoires à ses seditieux.

Quatrain XCVII.

Plus que Scylla c'eſt ignorer les lettres,
D'auoir induit les peuples à s'armer:
On trouuera les voulant deſarmer
Que de ſubiects ils ſont deuenus maiſtres.

Combien que ſe ſoit à tort & iniuſtement, que tant de plumes entrẽt en lices & s'efforcent de redreſſer à la voye ceux qui ne ſont eſgarés, d'induire à repentance les Innocens, & donner conſeil à celuy qui ne le voudroit receuoir d'eux, bien moins eſcouter leurs cenſures: veu que ſelon le dire de l'Eccleſiaſte, *nemo poteſt dicere principi cur ita facis*, & que nous luy debuons obeir non pas moins en approuuant ce qui luy plaiſt, que en nous rendant ſoupples à l'execution de ſes commandems. C'eſt pourquoy le plus expedient moyen qui ſe preſente pour les reduire eux meſme à la raiſon, & leurs eſclaircir les yeux de ces Tayes de fauſes opinions, eſt de leur monſtrer le peu de ſuiect qu'ils ont de ſemer tant de calomnies, puiſque le principal Cahier de leur remonſtrance eſt fondé ſur ce que.

Chaſſaneus 34. conſ. li. 5. Catal. Glo. mũd.

Vitis in Alphæo ternos ex ære lebetes,
Signatoſque vtres, iniuſſi nectaris vnda,
Impleuit.

Franc. Garaſſus de ſacris Rhemẽ.

Et ceſt ſur ce ſuiect que nos troiſieſme Catons, donnent cariere au torrent de leurs mediſances, coupent le filet de leur ſilence, pour faire paroiſtre le venin de leurs conceptions, & font monſtre & parade de leur ſourcilleuſe temerité: Publiant par tout que les faueurs de ſa Maieſté ſont immoderées enuers ſes fauoris, que tout ce gouuerne par leur moyen, qu'il tire toute les finance à eux, & qu'il ſe rendent trop puiſſant dans le Royaume. s'eſgallant au plus grands de la Cour, & marchent

Venenum Aſpidum ſub Labiis eorum Pſal. 52.

du pair auec eux. Mais ie leurs demanderois volõtiers s'ils ne recognoissent pas que sa Maiesté voulant soulager le soing qu'elle prend à la conduite de ce grand Nauire de la France, par le plaisir & contentement qu'elle reçoit de la communicatiõ familiere, de certaines personnes qu'elle cherit & affectionne particulierement, elle les doibt rendre recommandable en quelque chose, & recompenser de quelques vnes de ses faueurs, puisque la Plannette de Iupiter estant la principalle des trois fortunés, à d'autant plus de force d'enuoiér ses Influences sur les choses qui luy s'ympathisent, que plus elle est en ces angles aurientaux: & qu'elle à de coustume de rendre les personnes heureux & fortunés qui se seruent à propos de sõ Image faicte suiuant les reigles qu'ẽ dõne l'Astrologie, & l'Autheur de la Philosophie occulte. Mais estant tres certain que des trois sortes de bien desquelles les hommes se peuuent venter, vn seul sçauoir celuy de la fortune, depend de la liberalité des hommes, & les deux autres de ce Iupiter celeste, qui les eslargit à qui bon luy plaist: nous voyons manifestement que sa Maiesté voulant produire les effects de sa bien-veillance enuers les Creatures qu'elle affectionne, n'a que ce seul moyen pour les recognoistre, & rendre plus digne de reçeuoir les influence de son amitié, qui est de les aduancer és charges & dignités qui dependent absolument de sa liberalité. Laquelle si nous considerons debuoir estre Royalle, comme celle d'vn Alexandre lequel donnant vne Cité bien grande & peuplée, à vn pauure qui demandoit l'aumosne, disoit qu'il prenoit plutost garde à ce qu'Alexãdre

Lib. 2. cap. 39. 39.

Seneca. 2. de ben.

debuoit donner, que à ce que ſe pauure oſoit demander. Il eſt treſ-certain que les bien-faicts de ſa Maieſté n'outrepaſſent les bornes de la raiſon dautãt que ſa puiſſance ne pouuãt eſtre eſgallée, ſes bien-faicts ne le doibuent eſtre auſſi. Leſquels sõt comme marque & teſmoignage tres-aſſuré de l'auctorité abſoluë qu'optiennent les Princes & Potentatz ſur leur ſubiects: ſuiuant le dire de ceſte eſclaue à l'Empereur Ottomand, qu'il n'eſtimoit vn Prince digne de porter le nom de Souuerain, s'il n'eſtoit en ſa puiſſance d'abaiſſer les grãds & hauſſer les petits, d'eſpouiller les riches de leurs biens & enrichir les pauures: & qu'ont plus à dire les cenſeurs de maintenant? qui voyent cette eſclaue eſleué à vne des premieres dignité de l'Empire, pour cõfirmer cette ſeulle parolle. Le Roy Louys II. dedans Philippe de Comine eſtoit en la meſme opiniõ, diſẽt qu'il paſſoit le tẽps à faire & d'effaire, hauſſer & baiſſer, donner & oſter à qui bon luy ſembloit: ce que les Princes ſemblent auoir par imitation du Souuerain Monarque lequel outre que pour ſa bonté & miſericorde il eſt appellé dans le Pſeaume 122. *Suſcitans à terra inopem & de ſtercore erigens pauperem.* Il à auſſi de couſtume de punir quelquefois les pechez de ceux qui abuſẽt de ſes liberalités, les metẽt ſoudain en oubly, & ne le recognoiſſent pour leur Pere & bien-facteur, les rabaiſſant iuſques ſoubs les pieds de ceux ſur les throſne deſquels ils les auoit eſleués, eſtant auſſi ſeuere à punir les meſchans que prompt à recompenſer les bons: Ces choſes eſtant ainſi & cette maxime de la liberté des Princes, en leurs actions fondée tant ſur le diſcour precedant

Busbecius in Epiſtolis

Commin. cap. 8. liu. 6.

que sur ceste sentence deffinitiue d'Alexandre le Grand, rapportée par Gautier de Chatillon.

Libera sit Regis & semper salua potestas.

Allexandreides. li. 9. Qu'elle merueille es ce si ceste poudre Philosophalle de la Royauté, espanchée sur le Mercure qu'elle affectionne, le rend susceptible de si riches qualités: veu que le Firmament & toutes les Planettes, enuoyant leurs influences en terre, la recõpensent d'une infinité de belles proprietés, & que tous les autres Princes & Monarques, ont vsé de mesme liberalité enuers ceux qui auoient cet hõneur que d'estre l'obiect de leur bonne grace.

Ie ne m'amuseray point à faire vn long narré & recit, de tous les Fauoris de ces Roys Anciens, seulement diray-ie que si les creatures de Guillaume Roy d'Aragon, de c'este Royne d'Escoce dõt parle Bucanam, de Edouart secõd, Louys xi. Hẽry III. auec ce pauure Florentin, eussẽt eu autãt de iugement à conduire leur fortune qu'ils auoient eu de bonne heur à la faire, ils me seruiroiẽt maintenant de preuue tres-certaine pour confirmer mon dire, & en soustenir la verité. Mais d'autant que leur fortune fut abbatuë par la mesme rouë qui l'auoit esleuée, nous prẽdrõs en leur place Ioseph, lequel pour auoir expliqué le songe du Roy Pharaon fut faict le second de son Royaume: Lentule qui soubs la faueur d'Auguste amassa quatre mille fois sesterces qui au rapport de Budée valoiẽt dix millions d'escus, Tarius Rufus lequel estant de basse condition soubs le temps du mesme, se vit riche de mille fois sesterces, vallant deux millions cinq cens mille escus. Et pour n'ẽnuyer le lecteur par ces anciẽs prodiges de richesses, nous mettrõs

Liu. 17. de l'Hist. d'Ecos

Comine chap. 14. l. 5.

Genesis cap. 14 41.

Budee liu. de Asse.

en auant celuy qui par ſon induſtrie menagea ſi bien ſa fortune ſoubs Catherine de Medicis, que ſes reiettons ſont maintenant des plus floriſſans de ce Royaume, & monſieur le Duc d Eſperñō pour eſtre teſmoings ſuffiſant de la liberalité de nos Princes enuers leurs fauoris. Liberalité laquelle eſtant le principal ornement d'vne Couronne, doibt eſtre proportionnée, à la grandeur de ceux qui l'exercent, comme remarque le Iuriſconſulte Chaſſeneux, en ces mots, *Vt imperialis fortuna omnes ſupereminet alias, ita oportet principales liberalitates culmẽ habere precipium*, Liberalité de laquelle Alexandre faiſoit tant d'eſtat qu'il donna à Ariſtote pour ſon Hiſtoire des Animaux huict cents Talens, laquelle ſomme reduicte a noſtre mõnoye, monte quatre cens quatre vingt mille eſcus : & cet Empereur Romain à vn nommé Tirydate qu'il auoit faict venir d'Armenie, vingt mille eſcus par chaſcũ iour qu'il paſſa à ſa Cour, & deux millions cinq cens mille eſcus à ſon depart, liberalité finalement que nous deuons d'autant plus eſtimer, que moins elle participe de ces deux extremités vicieuſes, comme eſt celle que maintenant ſa Maieſté exerce enuers ſes Fauoris, laquelle eſtant beaucoup plus recõmandable que les precedẽtes, comme venant d'vne affection n'ompareille, & d'vn cœur tres pur & ouuert non ſeulement à vn mais pluſieurs, ſemble cõme ſinguliere & inuſitée auoir eſté preueuë au Ciel vn peu auparauant qu'elle fut executée en terre, par la deſcouuerte qu'a faict ce ſçauant Aſtrologue de noſtre temps, des trois Eſtoilles qui accompagnẽt perpetuellement la Planette de Iupiter, eſtans logés dans ſa Sphere,

Chaſſan. 8. conſide. 5. partis. Cathal. Glo. mund.

Budee cite Cardanus in Encom. N.

Galileus in nunc. ſy.

& emportés de son mouuement comme est maintenant nostre Gerion François, logé & conserué dans la Maison de son Prince, laquelle estant inuiolable & sacrée, luy seruira d'Asille, d'Ansille, & Paladion, pour d'estourner les efforts de ses Ennemys, & de c'este peau de Veau Marin, soubs laquelle se mettant à l'abry du Tonnere de la medisance, ils fillera en paix le reste de ces iours sans crainte d'estre aterré par ces Calomniateurs : lesquels non content de c'est effort, veulent persuader par leurs discours, que ne s'estimant satisfaict des liberalités de son Prince, il s'efforce de d'estourner l'argent qui deburoit entrer dans ses coffres & tache par tous moyens de se l'attribuër, ausquels ie respondrois volontiers auec le Poëte

Iuenal. *Dat veniam coruis vexat censura columbas.*

Sueton. in Vesp. Puisque les Esponges de Vespasiam rognent si bien les escus de nostre France qu'ils ne reuienēnt à sa Maiesté qu'auprix de quatorze solz six deniers,

Lib. 6. cōme le tesmoigne Bodin en sa republique, c'est pourquoy ce n'est pas merueille, si refusans de leurs Estats des cinq cens mille liures, ils les estiment vn million d'or, puisque veritablement ils

Ç.A.L. peuuent estre appellée, *ditis officinæ*, & qu'ils ne peuuent point entrer en paralelle auec ce peu que les Fauorits de sa Maiesté s'attribuent, lequel est grand à la verité, au Iugement d'vne Populace. Car tout ainsi que le Soleil, estant regardé au trauers d'vne Nuë, semble beaucoup plus grand qu'il n'est, ainsi ces pauures gens ne cognoissant rien de ces affaires, qu'au trauers d'vne nüe espesse de rapports & ouy dires, il ne se faut esmerueiller s'ils amplifient les choses, veu que la renom-

mée selon Virgille, *Vires acquirit eundo*, & que suyuant l'opinion de Lipse, *Opinio est quæ mala attollit & exagerat atque cothurnis quibusdam augèt*, Mais quoy c'est le principal que nous n'auons rien à craindre du costé de c'este nuée puisque comme le rapporte de Balde Challeneux, *Rex Franciæ est tanquam Stella matutina in medio nebulæ meridionalis*. C'est pourquoy c'est Estoc estant paré, il nous faut repousser les suiuans, sçauoir que c'est vne chose insuportable au Fleurons de c'este Couronne de veoir ainsi des nouueaux venus se preualoir & l'ẽporter sur eux, & à ce propos nous ramantoiuent l'authorité trop licẽtieuse, qu'vsurperẽt anciennemẽt les Maires & gardes des Palais de nos Princes, l'exemple d'vn Hugue Capet & autres, & disent qu'ils s'en faut sur tout donner de garde, ne permettant que l'ombrage de ce gros arbre fletrisse, la tige de nos Lys florissant. Ie me defenderay donc du premier, assurant qu'il n'en va pas ainsi qu'ils disent, que Messieurs les Princes sçauent assez ce qui est de leur debuoir, & ce qui se passe sans qu'ils ayẽt affaire de leur Conseil & aduis, que iamais la corneille d'Estoppe ne l'emportera sur les Aigles, les Taons sur les mouche à Miel, n'y les Barbeaux sur le Rosier. Les estoilles sõt tousiours plus stables & lumineuses que la Lune, laquelle change tous les Mois de face, tousiours les traicts de ces exellentes images serõt præferés à ceste Minerue dorée, mais rude & impolie au demeurant: & quant au second & dernier de leur aduis, (lequel s'il estoit traicté auec vne modestie requise en cas pareil, ne pourroit estre que tres sainct & salutaire) ie me serviray de la reponse d'Alfonse Roy d'Aragon, en cas pareil

Lib. de Cõst

30. Conf. par 5. c. g. m.

Panorm. de dictis. Alphon.

Cor Regum in manu dei est & principallement celuy du nostre, lequel comme Filz ainé de l'Eglise est tant fauorisé de sa diuine Maiesté, que *exomnibus floribus orbis, elegit sibi Lilium vnum*, c'est pourquoy il est à croire qu'elle ne voudroit permettre que ceste fleur qui luy est si chere vint à estre fletrie par vn autre qu'elle auroit éfleué & permise pululer aupres d'elle, suiuant le dire du Sage en ses Prouerbes *diuinatio in labis Regis est, & in iudicio Cor eius non errabit.* Toutefois parceque ces raisons ne seront pas peut-estre receus de nos Politiques (pour ne les point apeller Maquiauelistes) Il ne sera hors de propos de monstrer par d'autres raisons qu'il n'y à rien à craindre de ce costé: la premiere desquelles est que nos Roys de maintenant sont tout autres que n'estoient ceux soubs qui ces Maires ont si bien faict leurs affaires, plus courageux, plus discrets, de plus grandes entreprises, plus redoutés, plus prudens, mieux assistez, & pour le faire court plus dignes de cõmander à vn Monde, que ceux là à vne Ville, plus capables de disposer vne Armée, que les autres leurs Maisons, & d'autant plus cheris de leurs Peuples qu'aucontraire ceux la n'en estoit pas seulement veus & regardés: ces coups de *Maires* ce faisoient du temps que ces bons Princes sceant en chariots de ramées, trainés peut estre par des Bœufs, se monstroient vne fois où deux l'année à leurs Peuples, tous iauys de iouyr de leur presence & les pouuoir enuisager. Du temps dis-ie que la simplicité estoit la Mere nourisse de leurs subiects, & que (comme durant l'aage d'or) on se seruoit plus de faux que d'espées, de plumes que de l'ãces, & de liures que de Plastrons: & non pas à cette heure

Esdras lib. 4 cap. 8.

Dilectus meus descẽdit in hortũ suum vt ibi paschatur & lilia colligat. cant. 11.

Prouerb. 16.

heure que les esprits des Hommes, sont au supreme periode de leurs perfections, & que si les vns sont subtils à cauer des Mines, les autres ne sont pas moins industrieux à les euenter. D'auantage quiconque faisant reflexion sur les Histoires antiennes, remarqeura comme en vn instant Tybere, ce defaict de Seianus, Seuere de Plauciam, Commode d'vn Cleander, Matthieu Bonel de Mayon, cette Escossois de Dauid Riz, & nostre Roy d'vn Florentin: outre-plus qu'vn Fondeur peut faire quand il luy plaist d'vne belle Statuë quelque vase vil & abiect, qu'vn Peintre peut d'vn seul traict d'esponge effacer vne piece, sur laquelle il aura trauaillé six mois, vn Iardinier d'vne seulle secousse arracher l'arbrisseau qu'il aura esté 4. ou 5. ans à cultiuer, & vn Sculpteur briser d'vn seul coup de marteau les testes de quelque triple Diane, ou Cerbere, il poura recognoistre que si ces Censeurs temeraires n'ont autres suiect pour farcir leurs liures, ils se peuuent bien taire & sacrifier à Harpocrate, ou bien à la Deesse des Romains Angerronna, prenant c'est aduis pour cadenasser leurs bouches, eux qui se meslent d'en donner aux autres.

Tacit lib. 5. Herodian. 1. & 3. Camerarius & alii.

Posteriora loqui interdum melius mihi crede,
Quam linguam dixit rusticus aruicola.

Otho Melãder in Iocoseriis

Aussi bien Demetrius disoit il plaisamment que quant à ce qui estoit des murmures d'vne Populace il faisoit autant d'estime de ceux qui luy sortoiẽt par en-hault, que des autres qui luy eschappoient par en-bas, ce qui s'accorde auec le Iurisconsulte qui dit fort à propos que *non attenditur fama quæ à talibus prouenit personis*, c'est pourquoy auec Philelphe *linquens ignaui murmura vulgi*, ie reprèndray le fil

Sat. 10.

de mon discours, & ayant monstré toutes ces calomnies, estre misse en auant sans causes legitimes ou vallable, ie montreray encor que la fin à laquelle elles sont ordõnée ne peut estre que mauuaise, & pire cent-fois que le repos duquel nous iouissons a present. Car ou leurs libelles & remonstrances ont quelques vertus & efficaces, ou elles n'en ont point, si elle n'en ont point qu'elle folie est-ce à eux de se rompre la cerueille, à chose qui ne leur tourne à prouffit, mais plustost à blasme & vitupere, n'es-cepas imiter la folie de des thraces lesquels decochoiẽt leurs fleches contre les nuës, s'il auenoit que par leur choc ils fissent quelque grondement en l'air, ou celle de ces sõneurs de pœsles & chauderons, pour rendre la lumiere à la Lune naturellement Ecclipsée, mais n'es-ce pas se priuer de iugement, & se rendre sẽblables à ces Grenouiles bourbeuses lesquelles ne faisant que coaxer, interrompent le doux sommeil de la paix, par leurs importunes clameurs. lesquels sont aussi bien iettée en vain que celles de nos seditieux, qui n'ont l'esprit de recognoistre que s'il y à quelque default en l'Estat, cest vne playe de Thelephe qui ne recognoist autre Medecin que celuy qui la faicte, & que pour l'ordinaire les maladies dominés par le Soleil sont de plus longue durée que les autres lesquelles sont gouuernées par la Lune. Que si leurs libelles ont quelque vertu, ou c'est immediatemẽt par c'este populace, eschauffé & bouillonnante de couroux, ce que pas vn Historien n'accordera ou mediatemẽt par le moyen des Princes & Seigneurs du Royaume meuz par leurs beaux discours & persuasions, ce qui est encore plus absurde & ridicule que le pre-

Manilius, seraque in extremis quarinntur gẽtibus ara

Ouid, de rẽ amo.

Cardanus in Thssalũ.

mier, veu que ces brouillons meſme me confeſſeront que telles perſonnes ont d'autres occupations que de ſamuſer à lire leurs libelles, d'autres Eſpiõs que ces grands Iaſeurs, & de plus fidelles Conſeillers & mieux ſenſéz que ces ceruelles euẽtées. Mais donnons leurs ce dernier moyen, ſoudain nous ouurons le Temple de Ianus, & fols & aueuglés Andabates que nous ſommes, nous courons comme les Celtes au deuant du mal'heur qui nous talonne. Y à-il creature ſi denaturée? qui n'aimaſt mieux paſſer vne trantaine d'année voir meſme le cours entier de ſa vie ſoubs les deſtinés preſentes, que d'endurer ſix ſepmaines durant les facheries & incommodités qui ſuiuent le moindre bruict d'vne guerre ou remumens, Nous l'aſſons nous? d'eſtre depoſitaires de ce precieux Treſor de la Paix, qu'il y à vingt-huict ans que nous poſſedons enuiés de nos voiſins, pour vne ſi longue garde de ce riche depoſt, vray Palladion de la France & l'Ancille de noſtre Eſtat. Et quoy brouillons? vrays boutefeux, ne verſés vous pas l'huile ſur la breze, & l'eau ſur le Bitume, ne d'eſchirés vous pas la poictrine du patient, pour cognoiſtre la maladie de ſes inteſtins? ne faictes vous pas faire bruis à c'eſte grãde Nauirre de la France, ſur la poincte des Eſcueils de ſedition, ſoubs ombre de la vouloir recalfeutrer. N'eſte vo⁹ pas comme ces Empyriques qui par la vehemence de leurs drogues tuent les malades, mais plutoſt ne reſemblés vous pas à ces Fripons de Charlatans, qui pour faire monſtre de la grande vertu de leurs drogues les appliquent ſur des perſonnes qu'ils feignẽt eſtre bien malades. Eſte vous ſi aueuglés des yeux de l'entendement que ne recognoiſſiés la miſere

Ælianus lib. 12. de var. Hiſt.

du temps, la liberalité de noſtre Prince, l'aucthorité de ſes Fauoris, & tous les autres deffauts que voudres rechercher en l'Eſtat, ne luy eſtre ſi preiudiciable, qu'vne guerre de trois mois. Se trouuera-il aucun Payſan ſi denué d'eſprit qui n'aimaſt mieux que la taille fut doublée & le taillõ rehauſſé que de loger des fripons de Gouiars vne iournée ou deux : neſce pas vouloir couper le filet qui ſouſtient c'eſte eſpée ſur noſtre teſte pour nous vouloir faire perdre la vie, & comme vn autre Samſon chercher noſtre Sepulture ſoubs les ruines que nous aurions preparés. Mais-quoy qu'elle Digue pouroit-on oppoſer à ces flots bourſouflez, ou quelle muraille pouroit rompre coup aux vents impetueux de ſes langues effrenées : Marie ſœur de Moyſe fut frapée de la l'Epre, pour auoir murmuré contre luy : Coré, Dathã, & Abiron, pour auoir faict le meſme, furent englotis & precipités vifs aux Enfers, quatorze mille ſix cens des Enfans d'Iſraël ſont punis pour le meſme peché, Theocrite eſt ſalarié de ſon brocard cõtre Antigonne par la perte de ſa veuë, & vn ſemblable eſtourdy Chinois, fut coupé en mille vingt deux pieces ſans offenſer ſa teſte, pour auoir medit de ſon Roy. Ces exemples à la verité, pourroiẽt perſuader aux Magiſtrats de reprimer l'audace de ſes eſcriuains, par la ſeuerité des ſuplices, le dire cõmun eſtant,

Comefit Empedocle contre vn vent contagieux.

Numer. 12. 16.

Trigaut de l'hiſtoire chinoiſe.

Cicero in officiis

Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

Remede qui pouroit peut-eſtre retrancher la multitude ſes libelles, mais qui en recompenſe les rẽdroit plus furieux & ſanglants, eſtãt vne maxime indubitable que en tous cas eſquels *furoris excuſatio eſt inſanientium multitudo*, La ſeuerité eſt plus per-

nicieuſe & dommageable, qu'vtile & de quelque amendement. C'eſt pourquoy voyant que I. Cæſar & Octauian s'en mocquoient, Neron eſtimé ſi cruel les ſuportoit patiẽment, & Philippe de Macedoine, les recõpenſoit, i'eſtime qu'on ne les peut mieux ſupprimer qu'en les permettant, extirper qu'en les laiſant viure & du tout abolir qu'en les meſpriſant c'eſte opinion eſtant tres-veritable *M. F. in Octauiano*

Quod licet ingratum eſt, quod non licet acrius vrit, *Onidius.*

& que parmy c'eſte multitude,

Lacius exciſæ peſtis contagia ſerpunt.

D'ou nous pouuons coniecturer que le plus ſouuerain remede & Antidote que l'on puiſſe oppoſer à ce venin, eſt de bannir de nous la curioſité, laquelle nouriſſant ces petits ſerpenteaux leurs donne courage de ſe multiplier tous les iours de plus en plus, voyant qu'ils ſont bien receus, cheris, & careſſés, & meſme recerchés deuant leur naiſſance, eſtant tres-certain que quand ces eſcriuains recognoiſtront le peu de conte que l'on faict de leurs conceptions, ils ceſſeront de plus ſe trauailler à baſtir de menſonges, ces chymeres de mediſance qui ne ſeruent de rien & ſont du tout inutiles, ou qui enſeignent & apportẽt de beaucoup plus violans & dãgereux remedes que n'eſt la maladie & affliction du Patient. Et alors iouïſſans du repos & du temps & de la conſcienſe, nous recognoiſtront facilemẽt la deuiſe faicte du temps des Albigeois, par les vieux Chanterres & Romans eſtre tres-veritable, dedans laquelle vn Mareſchal tout poudreux, ſuant, & halenant, vray Hyeroglifique de nos, brouillons, battoit vne faux ſur vne Enclume auec ces mots, *Nitimur in vetitum ſẽper, Cupimus que negata.*

Ie gaigneray ſi ie ne faux,

Plus qu'a faire droict, forger faux.

Mais le remord de conſcience ou la Syndereſe veſtuë en vieille Fée & allignãt vne regle diſoit d'vn autre coſté,

Le droict aura cours & vaudra,
Et à la fin, le faux, faudra.

Et ſoubs ceſte aſſurance me mettant à labri de ces calõnies ſoubs le tẽple de verité, ie ſouheteray à ces ſeditieux, vne meilleure intention & plus ſain iugement ou que ſuiuant la fortune de Perille, ils ſoient, les premiers enſeuelis ſoubs les cendres des embraſemens qu'ils veulent faire allumer par ſes Regnards boute-feux és quatres coings de noſtre France,

Curantur magni Medicis maioribus Ægri:
Plebs vel diſcipulo viuit contenta Philippi.
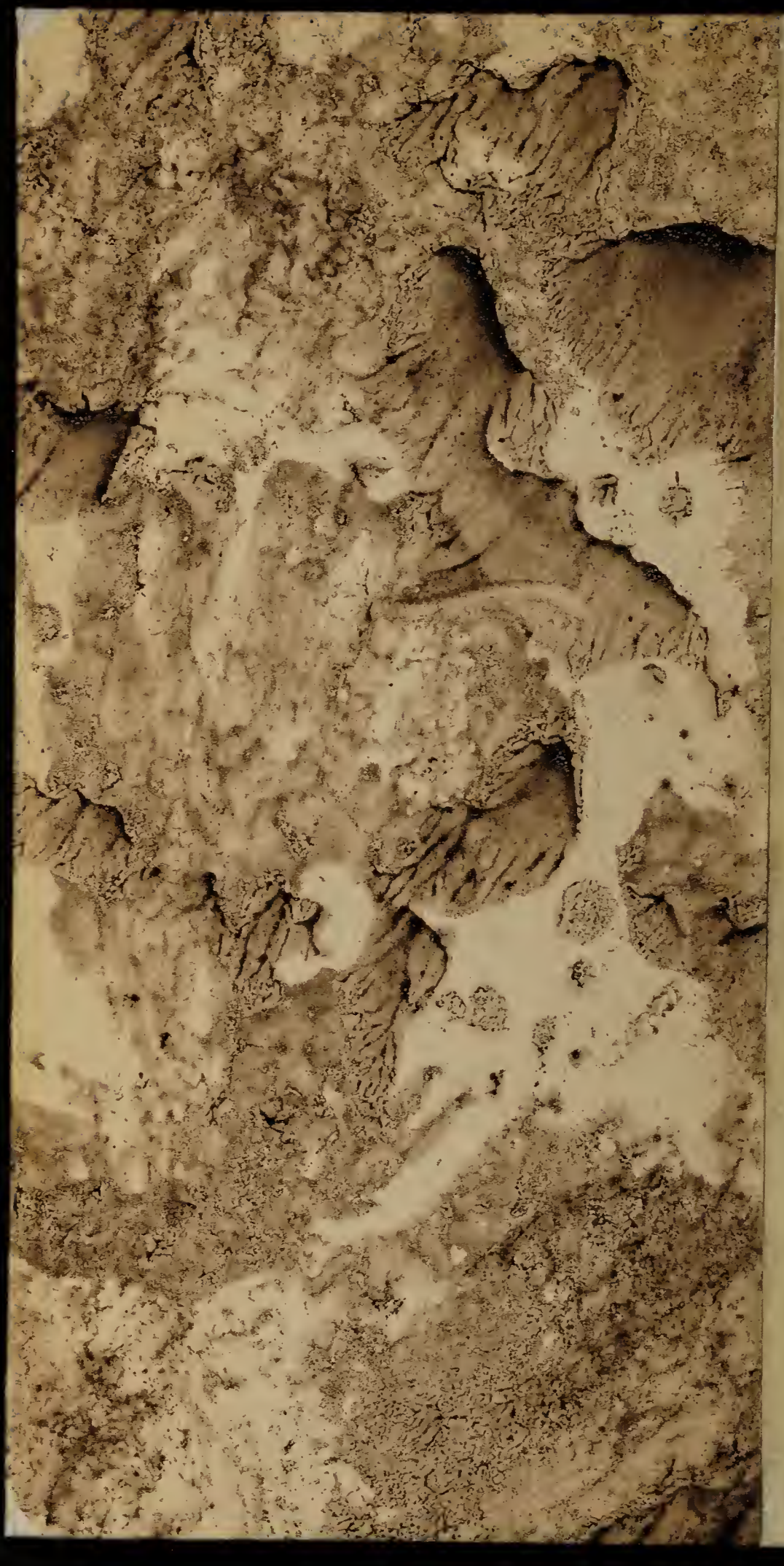
FIN.